



PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1431-33A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1431 DE ZONAGE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-007 AINSI QUE LA ZONE RÉSIDEN TIELLE R-021 À MÊME LA ZONE PUBLIQUE P-010, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 4 069 689 DE LA PROPRIÉTÉ DU 2380, AVENUE BOURGOGNE À LA ZONE C-007 ET L'AUTRE PARTIE À LA ZONE R-021, ET À PERMETTRE UN RATIO DE 1 CASE/60 M² POUR DE L'ENTREPOSAGE RELIÉ À L'USAGE DE COMMERCE C-8 AMUSEMENT

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly

Article 1

Le plan de zonage du règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly est modifié par :

- L'agrandissement des zones C-007 (commerciale) et R-021 (résidentielle) à même la zone P-010 (publique) ainsi abrogée.

La délimitation des zones modifiées est contenue au plan portant le numéro MZ-2024-1431-33B, préparé par Nicolas Jehannin, daté du 15 octobre 2024, et faisant partie du présent règlement sous la cote « Annexe A ».

Article 2

Le tableau 3 de l'article 91 est modifié de la manière suivante:

- a) à la section « C-8 : Amusement », ajouter sur la ligne suivante « Entreposage/autres »;
- b) à la section « C-8 : Amusement », vis-à-vis « Entreposage/autres », à la sixième colonne, ajouter un cercle noir;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE



PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1431-33A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1431 DE ZONAGE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-007 AINSI QUE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-021 À MÊME LA ZONE PUBLIQUE P-010, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 4 069 689 DE LA PROPRIÉTÉ DU 2380, AVENUE BOURGOGNE À LA ZONE C-007 ET L'AUTRE PARTIE À LA ZONE R-021, ET À PERMETTRE UN RATIO DE 1 CASE/60 M² POUR DE L'ENTREPOSAGE RELIÉ À L'USAGE DE COMMERCE C-8 AMUSEMENT

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	5 novembre 2024
Adoption du projet de règlement le :	5 novembre 2024
Avis public de consultation :	6 novembre 2024
Assemblée publique de consultation :	14 novembre 2024
Adopté final :	21 janvier 2025
Approbation de la MRC le :	21 février 2025
Publié conformément à la Loi le :	2025

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE